

Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick

2014-2017

**METTRE nos
RESSOURCES
à L'ŒUVRE**



Plan d'action pour favoriser l'immigration
francophone au Nouveau-Brunswick

2014-2017

Stratégie de croissance démographique
Document d'accompagnement
Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick
2014-2017

Province du Nouveau-Brunswick

CP 6000, Fredericton N.-B.

E3B 5H1

www.gnb.ca

Juin 2014

ISBN

Design 9841

Table des matières

Contexte.....	5
Défis.....	6
Possibilités.....	7
Réussites.....	8
Promotion et attraction.....	9
Établissement et rétention.....	11
Partenariats.....	14
Conclusion.....	17

Contexte

Alors que la province se voit confrontée à des défis démographiques particuliers, l'immigration joue un rôle important dans les efforts que déploie la province pour maintenir sa croissance démographique et soutenir la prospérité économique de toutes ses régions et de l'ensemble de ses communautés linguistiques. Pour le moment, le nombre d'immigrants qui choisissent le Nouveau-Brunswick comme province d'adoption ne reflète pas l'équilibre linguistique actuel de la province, soit 2/3 d'Anglophones et 1/3 de Francophones. Selon le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (CIC), de 2001 à 2010, environ 14 % des nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick ont indiqué que la langue officielle de leur choix était le français. Les objectifs énoncés dans ce plan d'action ont pour but de mener la province vers son objectif d'attirer au Nouveau-Brunswick 33 % de nouveaux arrivants francophones ou francophiles d'ici la fin de 2020. Afin d'appuyer les progrès à cet égard, le gouvernement s'est fixé une augmentation annuelle de 3 % de l'immigration francophone tout au long de la durée de ce plan d'action afin d'atteindre 23 % d'ici 2017.

La commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et le Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* ont affirmé l'importance de mettre des mesures en place afin de veiller à ce que l'équilibre linguistique du Nouveau-Brunswick soit pris en considération en matière d'immigration. D'autres instances, comme le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ont reconnu la nécessité d'encourager les nouveaux arrivants à intégrer les communautés francophones et acadiennes comme le souligne la [Politique d'aménagement linguistique et culturelle du Nouveau-Brunswick](#).

C'est en travaillant en collaboration avec les parties prenantes, comme le Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIFNB), (CIC), les employeurs et les autres ministères provinciaux, et en mettant en place des mesures novatrices que le Nouveau-Brunswick sera en mesure d'attirer de nouveaux arrivants dans la province, de rebâtir ses collectivités et de conserver son identité linguistique unique.

Parallèlement à la Stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick, le Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick constitue une partie importante des efforts du gouvernement visant à accroître et à maintenir l'économie provinciale. Les objectifs décrits dans le présent document se veulent le complément des priorités inter reliées formulées dans le [Plan d'action de développement économique 2012-2016](#) et la [Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick 2013-2016](#).

Défis

L'immigration francophone au Canada est un marché très concurrentiel puisque les provinces et les territoires du pays cherchent activement à attirer des travailleurs qualifiés. Au cours des dernières années, le Nouveau-Brunswick s'est employé tout particulièrement à accroître le nombre d'immigrants francophones en recrutant activement dans les marchés européens des francophones et des francophiles. Pour cette raison, le Nouveau-Brunswick a fait de grands progrès.

Le plus important concurrent du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à l'immigration francophone est son voisin immédiat, la province du Québec. Cette destination est souvent privilégiée de la majorité des immigrants francophones au Canada. Le programme d'immigration du Québec tire également profit d'une entente unique avec le gouvernement fédéral lui permettant d'accueillir de nouveaux arrivants en bien plus grand nombre – environ 20 000 personnes annuellement, comparativement aux 625 certificats de candidature du Nouveau-Brunswick (environ 2300 personnes annuellement).

Depuis quelques années, l'immigration francophone au Canada s'est tournée de manière significative vers les provinces de l'Ouest comme le Manitoba et l'Ontario. Afin de réussir à attirer un plus grand nombre de nouveaux arrivants francophones et francophiles, le Nouveau-Brunswick doit tirer parti des réussites antérieures et poursuivre les activités promotionnelles et éducatives qui ont mené à une hausse du nombre d'immigrants francophones au cours des dernières années.

En raison des défis démographiques actuels et futurs du Nouveau-Brunswick, la province est aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre qualifiée à long terme dans les principaux secteurs de développement économique. De façon à assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et concurrentielle à l'échelle mondiale, la province doit concentrer ses efforts de promotion et d'attraction pour répondre à ses besoins économiques et linguistiques et pour veiller à ce que les nouveaux arrivants dans la province s'intègrent avec succès.

Possibilités

Afin de réaliser des progrès significatifs et d'assurer l'atteinte de ses buts en matière d'immigration, le gouvernement provincial est en train d'établir des objectifs précis et de mettre au point des outils efficaces et ciblés de promotion, d'éducation et d'établissement.

L'outil principal du Nouveau-Brunswick pour accroître l'immigration est le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB). Ce programme provincial d'immigration est rendu possible grâce à une entente avec le gouvernement du Canada. C'est ce dernier qui prend la décision finale sur l'octroi de la résidence permanente aux candidats dans le cadre du PCNB. À titre de programme économique, le PCNB sélectionne et désigne les travailleurs et les gens d'affaires qualifiés qui cherchent à vivre au Nouveau-Brunswick et à contribuer à l'économie de la province.

Le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick est actuellement constitué de deux catégories principales :

- catégorie des travailleurs qualifiés (personnes ayant une offre d'emploi permanent/à temps plein)
- catégorie des gens d'affaires (personnes qui souhaitent faire l'acquisition d'une entreprise ou démarrer une entreprise au Nouveau-Brunswick)

Ces catégories du PCNB peuvent attirer les travailleurs qualifiés potentiels de l'ensemble de la francophonie. L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) estime le nombre de francophones dans le monde à **200 millions**, dont **72 millions** de locuteurs partiels. L'OIF signale également que 60 % des francophones sont âgés de moins de 30 ans.

En particulier, l'Union européenne représente un potentiel de recrutement considérable, puisque le français y est la deuxième langue maternelle la plus parlée dans la région (16 %), après l'allemand (23 %) et avant l'anglais (15,9 %).

Certains pays francophones de l'Afrique constituent également une source de candidats potentiels dans le cadre du PCNB. Il s'agit d'une région où nos établissements d'enseignement francophones ont déjà établi de solides partenariats et où le gouvernement pourrait mettre à profit les connaissances de ces établissements en ce qui a trait au marché et à cette main-d'œuvre qualifiée potentielle.

***L'Afrique est le continent où l'on retrouve le plus grand nombre de francophones : **96,2 millions** de personnes au sein des pays membres de l'OIF.*

Réussites

En 2009, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reçu 10 millions de dollars en investissement du gouvernement fédéral dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, qui a pour but de promouvoir la francophonie hors Québec.

Grâce à cet investissement, de nombreuses réalisations ont été rendues possibles, notamment :

- La mise sur pied, d'un coin à l'autre de la province, de services d'accueil et d'établissement pour les nouveaux arrivants francophones.
- Une présence soutenue d'agents d'immigration du Nouveau-Brunswick au sein des marchés francophones, ce qui a permis au gouvernement provincial de faire de grands progrès dans ses efforts d'attraction, triplant presque son nombre de candidats francophones de la province (de 5 % à près de 14 % des candidats au PCNB en cinq ans).
- La mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir l'intégration réussie des entrepreneurs immigrants francophones dans le cadre du Programme de mentorat pour entrepreneurs immigrants (PMEI), un programme qui permet aux entrepreneurs immigrants d'apprendre de membres du milieu local des affaires ayant réussi. À Moncton, à Bathurst et à Edmundston, des immigrants entrepreneurs francophones ont des mentors qui les guident dans un processus de développement d'un réseau et d'établissement d'une entreprise. En outre, un programme d'incubateur d'entreprises à l'intention des immigrants francophones de Moncton (La Ruche) offre des services d'orientation et de soutien pour aider les entrepreneurs à démarrer leur entreprise et à en assurer la croissance. 3+, anciennement Entreprise Grand Moncton, transmet son savoir-faire aux nouveaux arrivants en leur offrant des locaux pour assurer le fonctionnement de leur entreprise.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaille en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral pour assurer le succès de son Programme des candidats du Nouveau-Brunswick. La poursuite d'une relation de travail avec Citoyenneté et Immigration Canada est essentielle au succès de la nouvelle Stratégie de croissance démographique et du Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

Promotion et attraction

Objectif : Désigner 33 % de nouveaux arrivants francophones et francophiles dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB), d'ici 2020, pour mieux refléter la composition linguistique de la province en s'engageant à accroître annuellement de 3 % les candidats francophones désignés.

Année 1 :

Veiller à ce que les agents d'immigration du Nouveau-Brunswick maintiennent une présence régulière dans les marchés francophones cibles, tout en tenant compte des besoins du marché du travail de la province.

Mesures

1. Le Ministère jouera un rôle moteur et assurera une participation dans le cadre d'au moins trois activités annuelles de recrutement dans les marchés francophones, en fonction des exigences du marché du travail et de la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée dans les pays francophones.
2. Avec l'appui d'un volet sur la francophonie du cadre législatif renouvelé du gouvernement fédéral en matière d'immigration, le gouvernement provincial travaillera avec CIC en vue d'introduire une catégorie relative à la francophonie dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick. Cette catégorie permettrait une plus grande souplesse pour recruter les immigrants francophones et francophiles possédant un profil socioéconomique recherché.
3. Le Ministère mettra sur pied des partenariats avec d'autres instances gouvernementales, notamment Développement économique, Investir NB, Affaires intergouvernementales, Éducation et Développement de la petite enfance, et Tourisme, Patrimoine et Culture, afin de maximiser la présence du Nouveau-Brunswick sur les marchés internationaux.
4. Le Ministère tirera parti de la culture acadienne pour promouvoir et attirer des immigrants francophones et francophiles au Nouveau-Brunswick en participant à des événements où la culture acadienne est mise en vedette.

Année 2 :

Actualiser les efforts de recrutement à l'échelle internationale par l'utilisation de nouvelles technologies afin d'accroître les activités promotionnelles, en particulier grâce à une présence accrue dans les médias sociaux au sein des marchés francophones à l'échelle internationale.

Mesures

5. Le Ministère explorera des moyens efficaces et économiques d'accroître sa présence sur les marchés francophones internationaux grâce à l'utilisation de la technologie de pointe.
6. Le Ministère commandera une étude pour connaître les raisons pour lesquelles les immigrants francophones choisissent le Nouveau-Brunswick plutôt qu'une autre province ou un autre territoire du Canada afin de mieux cibler les marchés potentiels.

Année 3 :

Accroître les efforts de recrutement pour attirer de potentiels entrepreneurs immigrants francophones aux termes de la catégorie affaires renouvelée du PCNB.

Mesures

7. Le Ministère élaborera une stratégie en vue de promouvoir les possibilités de planification de la relève pour les entrepreneurs immigrants francophones en travaillant avec des partenaires comme le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, les chambres de commerce, les Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC) et le ministère du Développement économique.
8. Le Ministère tirera parti d'occasions de promotion et d'attraction dans les marchés francophones en développant des outils qui peuvent être utilisés par les représentants gouvernementaux, les établissements d'enseignement postsecondaire et les intervenants communautaires ayant un mandat international dans les marchés francophones, afin de promouvoir les attraits du Nouveau-Brunswick.

Établissement et rétention

Objectif : Retenir au Nouveau-Brunswick un plus grand nombre de nouveaux arrivants francophones et francophiles.

Année 1 :

Veiller à ce que l'affectation des fonds versés au Nouveau-Brunswick pour ses programmes d'établissement, dans le cadre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018*, soit équitable compte tenu de la dualité linguistique unique de la province.

Mesures

9. Le gouvernement provincial négociera avec le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que le financement accordé à l'établissement des immigrants reflète l'augmentation ciblée de l'immigration francophone.
10. Le gouvernement provincial négociera avec le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que la particularité linguistique du Nouveau-Brunswick soit reconnue dans un cadre officiel en matière d'immigration.
11. Le gouvernement provincial veillera à ce que les services provinciaux francophones d'aide à l'établissement soient disponibles et financés de manière adéquate dans les régions à forte demande.

Promouvoir auprès des employeurs du Nouveau-Brunswick les avantages d'une main-d'œuvre bilingue.

Mesures

12. Le Ministère, en partenariat avec le Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick, élaborera une campagne provinciale de sensibilisation pour mieux faire connaître aux employeurs du Nouveau-Brunswick les avantages liés à l'immigration.

Année 2 :

Accroître les services de formation en français et les offrir à un plus grand nombre de francophiles et d'allophones dans les régions où la demande est en croissance.

Mesure

13. Le Ministère évaluera la nécessité d'élargir les services d'immigration francophone, y compris des cours de langue française, pour refléter l'augmentation ciblée en matière d'immigration.

Veiller à ce que les organismes d'établissement comprennent les avantages d'avoir deux communautés linguistiques dynamiques au sein de la province, et en fassent la promotion.

14. Le Ministère, en collaboration avec la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, offrira des ateliers à tous les organismes d'établissement du Nouveau-Brunswick sur les avantages liés à la promotion des deux communautés linguistiques auprès de leurs clients.
15. Le Ministère collaborera avec le Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick pour développer une trousse d'outils multi-usages sur les avantages de l'immigration francophone pour nos communautés et en vue de répondre à nos besoins en main-d'œuvre qualifiée.

Élargir le programme d'incubateur d'entreprises pour les immigrants dans les autres régions de la province.

Mesure

16. Le Ministère, en collaboration avec la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, examinera la possibilité d'offrir le programme d'incubateur d'entreprises¹ à l'intention des immigrants francophones, actuellement disponible uniquement à Moncton, dans d'autres régions francophones du Nouveau-Brunswick, le cas échéant.¹

¹ (La Ruche offre des services d'orientation et de soutien pour aider les entrepreneurs à démarrer leur entreprise et à en assurer la croissance.) Entreprise Grand Moncton transmet son savoir-faire aux nouveaux arrivants en leur offrant des locaux pour assurer le fonctionnement de leur entreprise).

Année 3 :

Encourager les entrepreneurs immigrants à s'établir et à s'intégrer au sein des régions francophones du Nouveau-Brunswick.

Mesures

17. Le Ministère collaborera avec des organismes de développement économique, à l'intérieur et l'extérieur du gouvernement, en vue d'élaborer une stratégie sur la planification de la relève pour nos entreprises francophones, en particulier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

18. Le Ministère mobilisera le Conseil économique du Nouveau-Brunswick et le Réseau de développement économique et d'employabilité du Nouveau-Brunswick (RDÉE NB) afin de contribuer à la promotion des avantages pour les entrepreneurs immigrants à s'installer dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Partenariats

Objectif : Nouer de nouveaux partenariats et en maintenir de fructueux pour assurer le succès de la Stratégie de croissance démographique et le Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

Année 1 :

Établir des partenariats clés afin d'assurer une prestation harmonieuse des programmes.

Mesures

19. Le Ministère créera un groupe de travail interministériel sur l'immigration francophone pour assurer une approche coordonnée à la prestation de services aux nouveaux arrivants francophones. Ce groupe sera composé des membres suivants : Développement économique, Éducation et Développement de la petite enfance, Développement social, Communautés saines et inclusives, Affaires intergouvernementales, Égalité des femmes et Santé.
20. Le Ministère mènera des discussions sur les avantages de la promotion des provinces de l'Atlantique en tant que région, en utilisant la marque de l'Acadie pour attirer de possibles nouveaux arrivants francophones et francophiles au Nouveau-Brunswick.
21. Le Ministère travaillera plus étroitement avec les organismes de développement économique afin d'établir des liens entre les besoins en main-d'œuvre qualifiée du marché du travail et de nouveaux arrivants francophones et bilingues potentiels.
22. Le Ministère travaillera en collaboration avec l'Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick en vue de promouvoir les avantages de l'immigration dans le maintien de la culture et de la langue des municipalités francophones.

Travailler avec les partenaires actuels afin de promouvoir l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

Mesures

23. Le Ministère tirera parti de ses relations actuelles avec les ambassades canadiennes dans les régions francophones pour faire appel à leurs connaissances des marchés francophones
24. Poursuivre la collaboration avec le Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick afin de promouvoir les avantages de l'immigration francophone en tant que moyen de maintenir l'équilibre linguistique du Nouveau-Brunswick.
25. Travailler avec Citoyenneté et Immigration Canada pour favoriser une uniformité des messages concernant les avantages liés à l'immigration francophone.

Année 2 :

Collaborer sur une base régulière avec les intervenants régionaux, le CCNB et l'Université de Moncton afin de définir les besoins actuels et prévus de main-d'œuvre qualifiée francophone ou bilingue.

Mesures

26. Le Ministère travaillera avec les établissements d'enseignement postsecondaire francophones, en utilisant les données relatives au marché du travail et mises à disposition dans le cadre de la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre*, pour définir les marchés qui peuvent à la fois répondre aux besoins des établissements d'enseignement et du marché du travail du Nouveau-Brunswick.
27. Le Ministère travaillera avec le CCNB et l'Université de Moncton afin de mettre à contribution les partenariats actuels dans les marchés francophones pour veiller à ce que les étudiants du Nouveau-Brunswick qui travaillent ou étudient à l'étranger aient les outils nécessaires pour promouvoir le Nouveau-Brunswick comme étant une destination de choix pour étudier, travailler et vivre.
28. Le ministère travaillera avec le CCNB, l'Université de Moncton et Place aux compétences au développement d'outils qui permettront aux étudiants internationaux qui retournent dans leur pays de promouvoir le Nouveau-Brunswick comme étant une destination de choix pour étudier, travailler et vivre.

29. Le Ministère établira un partenariat des provinces de l'Atlantique pour attirer et retenir dans la région une source potentielle d'immigrants : les titulaires francophones d'un permis de travail délivré dans le cadre d'un programme vacances-travail.

Année 3 :

Évaluer les avantages liés à la promotion de la région de l'Atlantique en tant que destination pour les immigrants francophones alors que nous amorçons la dernière année du plan d'action.

Mesure

30. Le Ministère, par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, dirigera l'élaboration d'une étude visant à déterminer les raisons du succès lié à la promotion de la culture acadienne et de la région de l'Atlantique comme destination de choix pour les immigrants francophones et francophiles.

Conclusion

Le Nouveau-Brunswick dispose maintenant d'une nouvelle stratégie de croissance démographique et d'un tout premier plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. Les objectifs formulés dans ces documents sont complémentaires à la vision générale du gouvernement, soit une économie plus robuste et une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens.

Les travaux sont déjà en cours sur plusieurs fronts afin de faire avancer le présent plan d'action, depuis la création d'un nouveau partenariat pour l'immigration avec le gouvernement fédéral jusqu'à la collaboration avec nos homologues de l'Atlantique à des efforts conjoints pour faire la promotion de notre région et attirer des immigrants. Le Ministère a également procédé à une récente restructuration de ses ressources humaines afin de refléter les priorités stratégiques présentées dans le présent document en mettant sur pied une unité qui se consacrera à l'immigration francophone.

Le succès de cette stratégie au cours des trois prochaines années exige la participation active du gouvernement, des industries, des entreprises, des éducateurs ainsi que des travailleurs.

Le gouvernement souhaite remercier la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) pour la tenue d'une consultation d'une journée sur la Stratégie de croissance démographique et le Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.